



Séminaire CEREMA du 19 juin 2018

Agir durablement pour réduire la vulnérabilité des activités économiques



planrhone.fr



En partenariat avec :



2015-2020



Donnons un avenir à notre fleuve

Plan de la présentation

- 1) Éléments de contexte sur le Plan Rhône
- 2) Le dispositif de réduction de la vulnérabilité agricole du Plan Rhône, en bref
- 3) Quelques principes généralisables et les défis associés !

Le Plan Rhône

Des OBJECTIFS

Concilier la prévention des inondations et les pressions d'un développement urbain et des activités en zone inondable

6 thématiques : patrimoine et culture + inondations + qualité des eaux, ressource et biodiversité + énergie + transport fluvial + tourisme

Des COFINANCEMENTS CONTRACTUALISES

- CPIER 2015/2020 : 555 M€ dont **259 M€ pour les inondations**
- POI FEDER Plan Rhône 2014/2020 : 30 M€ dont **9,2 M€ pour les inondations**

▶ **19 m€ pour réduire la vulnérabilité des territoires**

Un PARTENARIAT

État , 4 Régions, Comité de bassin, Agence de l'eau, VNF, ADEME, Compagnie nationale du Rhône, EDF

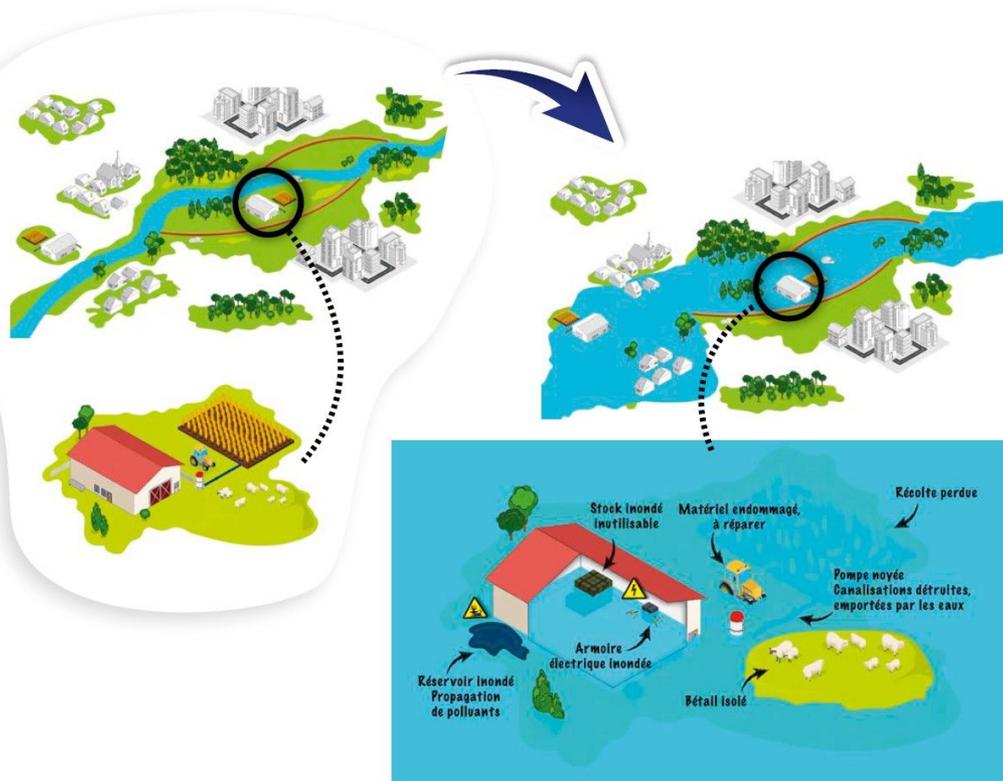
4 SECTEURS D'ACTION

- La Saône
- Rhône amont (du Léman à Givors)
- Rhône moyen (de Givors à Viviers)
- Rhône aval (de Viviers à la mer)



La vulnérabilité agricole : un enjeu prioritaire

LE RISQUE D'INONDATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



- Des inondations fréquentes
- Une agriculture majoritaire dans les plaines inondables, où la protection atteint ses limites
- Une agriculture à forte valeur ajoutée (arboriculture/maraîchage)
- Une indemnisation souvent limitée
- Une activité structurante pour les plaines inondables

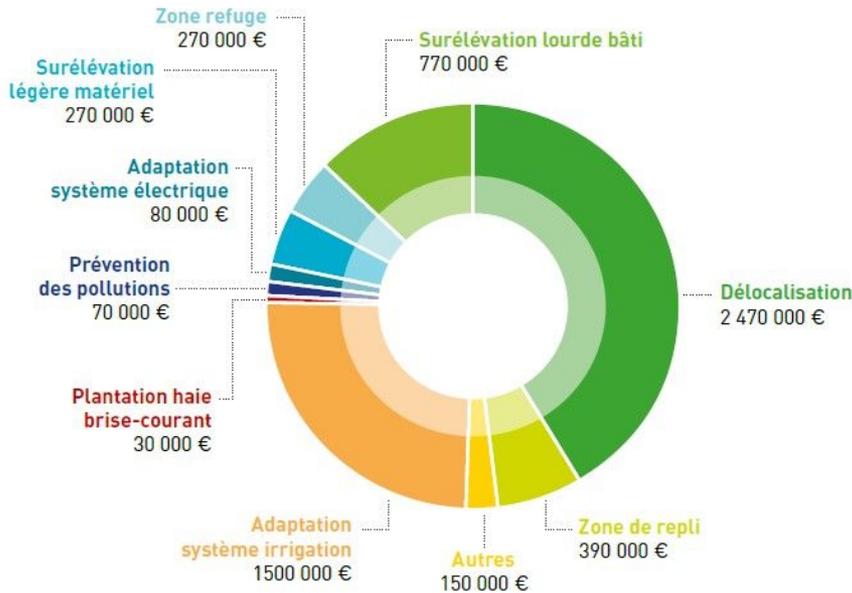


Crédit : EPTB Saône-Doubs

Bilan des actions 2011-2015

- 10 zones pilotes pour débiter
- > Élargissement à tout le linéaire du Rhône et de la Saône à venir

BILAN DES TRAVAUX PAR TYPE DE MESURE



Montant moyen d'un dossier de travaux (hors délocalisations et zones de repli) : **43 000€**

232

DIAGNOSTICS INDIVIDUELS RÉALISÉS

85

EXPLOITATIONS AYANT EFFECTUÉ DES TRAVAUX DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ POUR UN MONTANT TOTAL DE

6M€



Quelques réalisations En images



Crédits : DDTM 30



Crédits : DREAL ARA (30)



Crédits : DREAL ARA (84)



Crédits : DREAL ARA (30)



Crédits : DREAL ARA - Avignon



Crédits : DREAL ARA - 26

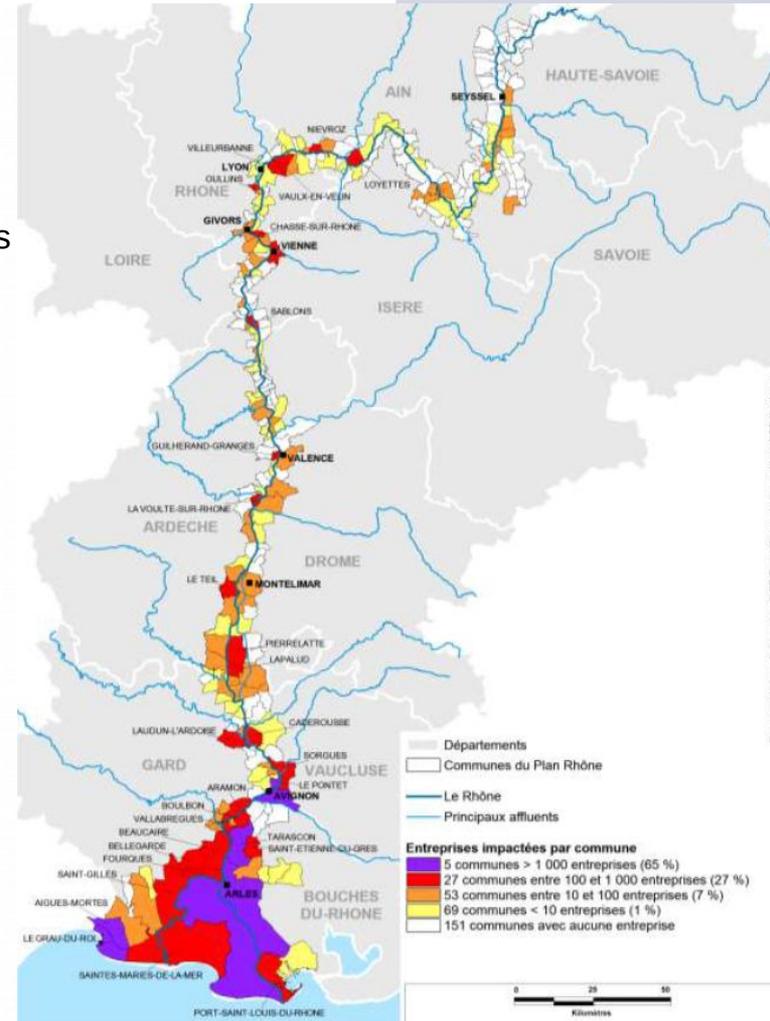


Crédits : CA84, Mondragon (84)

Agir durablement pour réduire la vulnérabilité des entreprises : quelques principes (1)

PRIORISER et adapter l'action

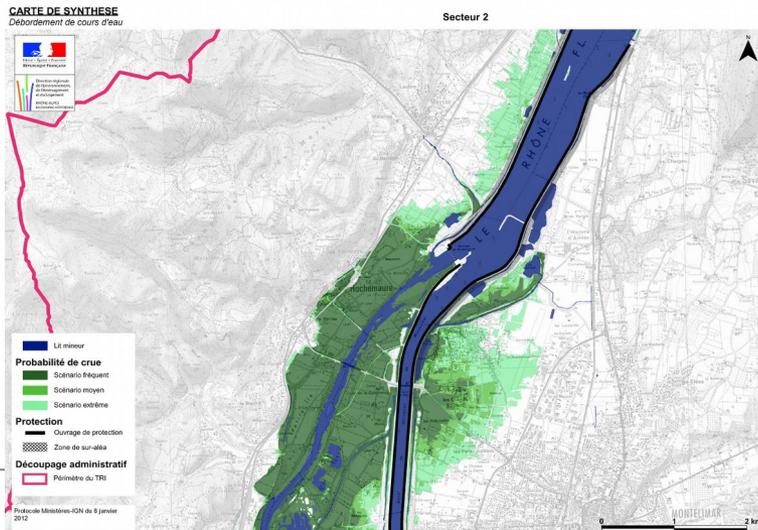
- Réduire les coûts des dommages > enjeu d'efficience
- Exemple : entreprises en zone inondable par le Rhône :
 - Nombre : > 39 000 entreprises exposées (100 000 emplois). Dès Q30 : 1500
 - Les entreprises <10 salariés représentent plus de 90% des entreprises exposées
 - En moyenne : 50 % dommages estimés concernent entreprises > 10 salariés
 - Crues fréquentes (type Q30), les entreprises <10 salariés représentent 97% des entreprises exposées / 60% des emplois concernés / + de 50% des dommages
 - Crues plus rares (type Q200 / Q1000), les entreprises > 10 salariés représentent 50% des emplois concernés / près de 70 % des dommages
 - > impossible de viser l'exhaustivité à grande échelle
 - Plusieurs stratégies possibles pour prioriser :
 - Dommages ?
 - Filières ?
 - Volontaires ?
 - ...



Agir durablement pour réduire la vulnérabilité des entreprises : quelques principes (2)

MOBILISER des relais locaux

- Construire des partenariats !
- Des relais de confiance pour les entreprises
- Multiplicité des acteurs compétents : consulaires, epci, assureurs, gestionnaires de zones d'activités, conseils régionaux....
- Proposer des outils concrets, pédagogiques et co-construits
- Financer l'animation



Mon entreprise est-elle concernée ?

ÉVALUER SON EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION

La situation géographique de votre entreprise détermine les précautions à prendre et les mesures à envisager :

SECTEUR DE CRUES FRÉQUENTES

Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **FORTES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les délais de submersion peuvent être conséquents. Les délais de retour à la normale et les dommages sur les stocks, les équipements, les bâtiments sont très importants. Il est nécessaire de vous renseigner et de prendre des mesures.

SECTEUR DE CRUES MOYENNES

Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **MOYENNES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les dommages peuvent être conséquents. Il est important de vous renseigner ; des mesures seront sans doute à envisager.

DANS CES ZONES ET À PROXIMITÉ

Les inondations peuvent aussi engendrer des problèmes plus généraux : coupures (électricité, gaz, eau, communication), d'accès (routes coupées), d'eau potable...
POUR EN SAVOIR PLUS
 Vous pouvez consulter les cartographies des inondations : www.dreie-mediterranee.aux.fr/geo/mondepartement/crues/.
 Vous pouvez vous renseigner en mairie ou en préfecture, en particulier sur la PPR (Plan de prévention du risque inondation) de votre commune.

SECTEUR DE CRUES EXCEPTIONNELLES

Dans la zone soumise à de **FAIBLES** probabilités de crue, il y a peu de risque d'inondation. Certaines mesures peuvent être toutefois nécessaires, dans des cas particuliers.

S'INFORMER DE LA SURVENUE D'UNE CRUE

Le site Internet Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr vous informe sur les prévisions de crues et les niveaux de risque associés.

VIGICRUES

Les Plans Communaux de Sauvegarde prévoient les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, l'état d'urgence nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recensent les moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population ; renseignez-vous en mairie.

Comment limiter les effets d'une inondation sur mon entreprise ?

Type de dommages subis par les entreprises en cas d'inondation

88%	75%	50%	49%	45%
Consignes évacuées	Difficultés d'accès à l'entreprise	Dommages des machines et équipements	Destruction de stocks	Arrêt temporaire de l'activité

En moyenne, entre 40 % et 60% du coût des dommages ne sont pas assurés (FFA, 2014).
50% des entreprises ne sont pas assurées pour les pertes d'exploitation (FFA, 2014).

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D' ACTIONS DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ

Plan de Continuité d'Activité, Adaptation / surélévation réseaux électrique et informatique, Clapiers / Cures aériennes ou surélévées, Réhabilitation des stocks, Zone de refuge collective (isolée, étanche...), etc.

Les mesures proposées dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité de votre entreprise permettent d'éviter une partie des dommages directs et des pertes d'exploitation, et de réduire le nombre de jours d'arrêt d'activité.

Comme tous les risques, l'inondation doit être anticipée pour être maîtrisée. un diagnostic vous permettra de connaître les mesures simples et efficaces à mettre en place en priorité.

Agir durablement pour réduire la vulnérabilité des entreprises : quelques principes (3)

MOBILISER les particuliers et les entrepreneurs Convaincre de l'intérêt à agir

51 % des riverains du Rhône ne savaient pas que leur logement pouvait être inondé avant de subir une inondation



9%
DES PERSONNES INTERROGÉES ONT CONSULTÉ LE PPR DE LEUR COMMUNE

Seuls 18 % des riverains du Rhône ont pris ou envisagent de prendre des mesures de protection contre les inondations



Source : DREAL AURA 2016
Enquête sur la perception du risque d'inondation

- Des pistes de réflexion :
 - Créer un bouche à oreille local positif
 - Culture du risque & entreprises ?
 - Construire un lien avec les assurances ?
 - Quel financement pour le passage à l'action (travaux, etc.) ?
 - Comment favoriser les mesures simples, en particulier les approches organisationnelles?

Agir durablement pour réduire la vulnérabilité des entreprises : quelques principes (4)

S'INSCRIRE dans le temps

- Du constat, à l'action, via la construction d'un dispositif, la sensibilisation incontournable, l'accompagnement et l'évaluation... C'est nécessairement long !
- + Turn-over des entreprises...
- Piste de réflexion : Comment saisir collectivement les « opportunités » ?
 - Intégrer le sujet à la planification territoriale
 - Extension
 - Mise aux normes
 - Changements de propriétaire
 - Crue ?



Merci de votre attention

Plus d'informations :

 jessica.gentric@developpement-durable.gouv.fr

 pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

 <http://www.planrhone.fr>

 <http://www.europe-en-rhonealpes.eu>

planrhone.fr



comité
de bassin
Rhône-Méditerranée



OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



En partenariat avec :



2015-2020
RHÔNE
Donnons un avenir à notre fleuve